Etablissement secondaire Léon-Michaud
Rue Léon-Michaud 3
1400 Yverdon-les-Bains

canton de vaud
DEF Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DGEO Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

Aux parents des élèves de 9e

Réf. GW/THOA/bz

Yverdon-les-Bains, septembre 2026

Camp de ski du 25 au 29 janvier 2027

Madame, Monsieur,

En janvier prochain, tous les élèves de 9e année participeront au camp de ski organisé par notre établissement en collaboration avec la commune d'Yverdon-les-Bains. Cette activité obligatoire fait partie intégrante de la scolarité.

Les camps et voyages scolaires sont des occasions rares et précieuses de vivre des moments inoubliables. Nous comptons sur la participation positive de vos enfants et sur votre collaboration pour que tout se passe au mieux et vous remercions d'avance de prendre toutes les dispositions en ce sens.

Durant cette semaine, les élèves auront l'occasion de pratiquer du sport, de vivre ensemble, de participer aux animations en soirée et de faire encore mieux connaissance avec leurs camarades de classe et leurs enseignants.

De manière à éviter tout malentendu, nous vous rappelons que nous attendons un comportement irréprochable des élèves en sortie scolaire. Les règles de l'école sont également appliquées en camp et les enseignants doivent pouvoir compter sur une application respectueuse des règles et consignes de manière à pouvoir garantir la bonne marche du camp et la sécurité des élèves. Nous portons une attention particulière à l'attitude générale des enfants et rappelons qu'il est interdit de consommer de l'alcool ou du tabac ainsi que toute autre substance illégale. Il est bien évident que des comportements répréhensibles seront sanctionnés.

En cas de non-respect des directives ou consignes des enseignants, le renvoi d'un élève peut être prononcé par le conseil de direction. Dans ce cas, les parents assument le retour à domicile, puis en classe. Les frais supplémentaires occasionnés sont à la charge des parents.

L'utilisation des téléphones portables et autres périphériques connectés est interdite durant le temps scolaire. Cette interdiction est également valable durant les camps. Nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant n'emporte pas ce type d'appareil.

Afin d'assurer la réussite de cette activité sportive, chaque camp est dirigé par un chef de camp assisté de plusieurs collègues.

Nous nous réjouissons de partager cette semaine de camp avec votre enfant et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses et cordiales salutations.

Alexandre Thomet, responsable des camps sportifs

Gaëtan Willenegger, directeur

Annexe
- questionnaire ESLM bleu à remettre au maître de classe